

**PRESCRIPTIONS EN MATIERE
D'EMBALLAGE**

Chropynska Slovakia a. s.



CHROPYNSKA

Engineering. Production. Flexibility.

Table des matières

1 Introduction	3
2 Interlocuteur	3
3 Livraison	3
4 Marquage du matériel	3
5 Emballage	4
5.1 Unités de transport standard	6
5.2 Unités de transport à usage unique	6
6 Procédure de livraison	6
6.1 Bon de livraison	7

1 Introduction

Les prescriptions disponibles en matière d'emballage régissent les procédures d'emballage et d'étiquetage des produits fournis à CHR SK Elles visent à assurer un approvisionnement régulier en matériel avec des responsabilités bien définies. Ces prescriptions sur les emballages ont pour but d'améliorer l'approvisionnement en matériaux de CHR SK et vise également à solidifier les bases d'un partenariat durable.

En cas de non-respect de ce règlement ou de certains points par le fournisseur, CHR SK se réserve le droit d'émettre un "protocole de réclamation" décrivant le non-respect des conditions de qualité de la fourniture.

2 Interlocuteur

Chez CHR SK, chaque commande se voit attribuer un interlocuteur qui contrôle et surveille la livraison du matériel et qui peut être contacté si des ajustements de dates ou de quantités sont nécessaires.

3 Livraison

Dans le cadre de la commande, le fournisseur est informé de la composition de la livraison à livrer à CHR SK En cas de livraisons incomplètes et des écarts par rapport aux accords, le fournisseur doit informer l'interlocuteur et convenir de la suite de la procédure. Dans la mesure du possible, il faut éviter de mélanger plusieurs commandes dans une même unité de conditionnement. Si le mélange est nécessaire, l'emballage doit contenir une indication externe claire des commandes que l'unité d'emballage contient.

4 Marquage des matériaux

A la livraison, le matériel doit être marqué de manière à pouvoir être identifié sans déballage supplémentaire. Le marquage doit être placé sur l'emballage extérieur ou directement sur les matériaux (détachables sans résidus et sans solvants) comme indiqué dans les figures ci-dessous.

Pour les pièces qui ne nécessitent pas de marquage, le bon de livraison et les dessins servent d'identifiant.

- Marquage des pièces - contours
(envelopper avec, par exemple, du ruban de masquage et marquer avec le numéro ordre de production)



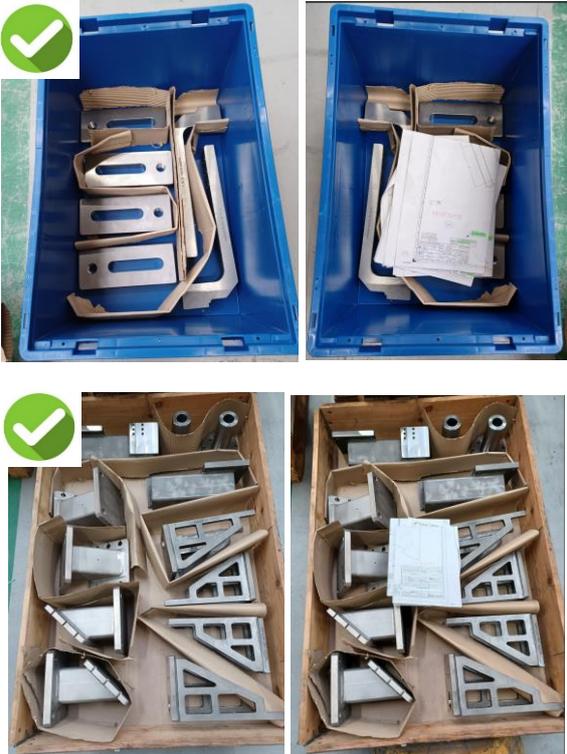
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de composants emballés, indiquez le marquage correct sur l'unité d'emballage. 	
---	--

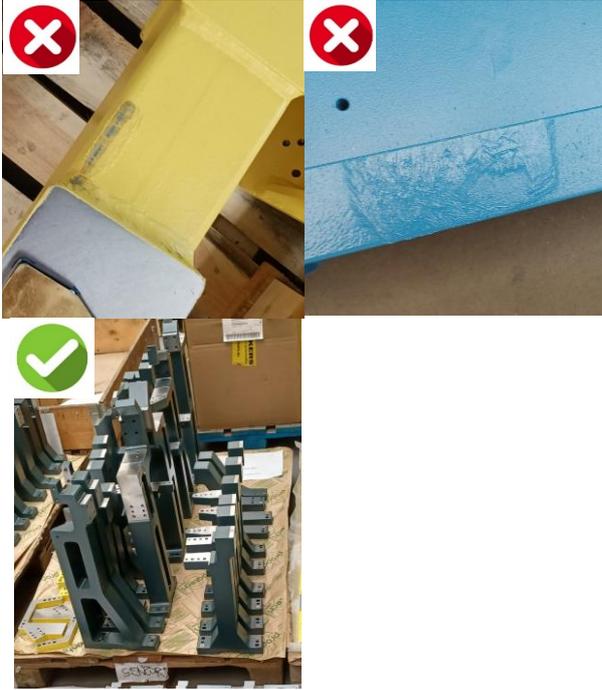
5 Emballage

Les pièces fournies doivent être disposées dans l'emballage de manière à ce que la quantité et les composants eux-mêmes soient facilement identifiables à l'ouverture. Les pièces fournies doivent être stockées et fixées de manière à ne pas être endommagées lors du transport et du stockage.

Les surfaces travaillées et usinées doivent être protégées contre les dommages (en particulier les rayures, les gouges et les salissures) par les matériaux d'emballage ou de remplissage.

Les informations les plus importantes sont expliquées dans les figures à l'aide des exemples suivants :

Coopérations partielles	
<ul style="list-style-type: none"> • Les pièces fournies sont emballées de manière à ce que la quantité et le type de pièce soient facilement identifiables à l'ouverture de la marchandise. • Les pièces individuelles (séries de pièces) doivent être séparées dans la caisse par des bouts de carton. • Toutes les pièces du colis doivent être accompagnées des dessins correspondants. 	

	
<p>Pièces traitées en surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'utiliser que de la peinture sèche. - ATTENTION aux dommages causés par l'outillage de fixation. - Boulonnez les supports et les pièces plus grandes à la palette (N'UTILISEZ PAS les trous de précision !). 	
<p>Produits finis (préparations)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des pièces mobiles (par ex. rails, vis mobiles, etc.) contre tout mouvement, par ex. avec du ruban de fixation. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Placer les produits sur la palette et les fixer de manière à empêcher le déplacement du produit pendant le transport. • Boulonner les produits à la palette ou aux cheverons, si possible. (NE PAS utiliser de trous de précision !) 	

<ul style="list-style-type: none"> Utilisez des matériaux d'emballage ou de remplissage appropriés pour éviter tout dommage pendant le transport. 	
--	--

5.1 Unités de transport standard

En cas de livraison de pièces dans des unités de transport standard de CHR SK, le fournisseur est tenu de renvoyer les pièces dans le même emballage.

CHR SK utilise les emballages standard suivants, marqués du logo et du numéro d'identification de la société :

Type	Image	Matériau	Dimensions (mm)	Max. capacité de charge (kg)
Caisse en plastique KLT VDA-RL-KLT 6147		Plastique	600x400x147	20
Caisse en plastique KLT VDA-RL-KLT 6280		Plastique	600x400x280	20
Palette EURO avec palettier en bois et séparateur		Bois	1200x800x150	500

5.2 Unités de transport à usage unique

Les unités de transport jetables doivent être conformes aux exigences suivantes :

- Protection des pièces.
- Manipulation facile et sans difficulté par les véhicules industriels.
- Protection contre la poussière et l'humidité.
- Destruction respectueuse de l'environnement (bois, carton, papier).

6 Processus de livraison

-Les marchandises doivent être remises au transporteur en temps utile pour être livrées à CHR SK à la date de livraison convenue.

-Dans le cas d'une inspection personnelle convenue des marchandises, l'interlocuteur vérifie l'heure et la date par téléphone avec le fournisseur.

-Les livraisons partielles (écarts de quantité par rapport à la commande) sont autorisées avec un bon de livraison modifié (par exemple, indication de la quantité effectivement livrée et du solde restant) et avec l'accord préalable de l'interlocuteur.

6.1 Bon de livraison

Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison. Ce bon de livraison reste sur les marchandises tout au long du processus de livraison et est utilisé pour traiter ou recevoir les marchandises.

Le bon de livraison doit contenir les informations suivantes :

- Numéro du bon de livraison.
- Date du bon de livraison.
- Numéro de commande de CHR SK
- Articles livrés (numéro lot de production, numéro ordre de production).
- Quantité d'articles livrés par numéro lot de production, numéro ordre de production.
- Adresse de livraison.
- Nom et adresse du fournisseur, y compris l'interlocuteur.